

— RÉGIME DE PENSION DES —

Enseignants

DU NOUVEAU-BRUNSWICK

DANS CE NUMÉRO

- 1 | CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR
- 2 | VOTRE RAJUSTEMENT AU COÛT DE LA VIE
- 3 | VOTRE RPENB EN 2023
- 4 | L'INDEX DES BULLETINS DU RPENB
- 4 | DATES DES VERSEMENTS DE PENSION DU RPENB EN 2025
- 5 | RAPPORT SEMESTRIEL SUR LES PLACEMENTS
- 6 | ASSEMBLÉE ANNUELLE D'INFORMATION 2024
- 7 | LE TEMPS D'UNE PAUSE
- 7 | MODIFICATIONS APPORTÉES AUX DOCUMENTS CONSTITUTIFS



ÉDITION POUR LES RETRAITÉS

AUTOMNE 2024

VOLUME 9

ISBN 978-1-4605-4002-2

POUR NOUS JOINDRE


PAR LA POSTE :
Conseil des fiduciaires du
Régime de pension des enseignants
du Nouveau-Brunswick (RPENB)

a/s de Vestcor
C.P. 6000
Fredericton (N.-B.) E3B 5H1

PAR TÉLÉPHONE :
1-800-561-4012 (sans frais)
ou 506-453-2296 (Fredericton)

COURRIEL : info@rpenb.ca

WEB : rpenb.ca

 [@nbtp-rpenb](https://www.youtube.com/@nbtp-rpenb)

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

Coup d'œil sur le contenu du bulletin.

RAJUSTEMENT AU COÛT DE LA VIE (RCV)

Conçu pour vous aider à faire face à l'inflation, le rajustement au coût de la vie (RCV) augmente votre prestation de retraite du RPENB en fonction de l'augmentation moyenne de l'indice des prix à la consommation, tel que déterminé par Statistique Canada.

Le tout dernier RCV pour les participants retraités du RPENB est de **2,33 %**.

La page 2 contient des détails sur le RCV et sur la santé financière du Régime.



RAPPORT SEMESTRIEL SUR LES PLACEMENTS

Au 30 juin 2024, les placements du RPENB ont donné les résultats suivants :

Rendement brut des placements de
5,16 %
pour les six premiers mois de 2024

Augmentation nette de
**250,5 MILLIONS
DE DOLLARS**

Actifs de placement du RPENB
**7,074 MILLIARDS
DE DOLLARS**

Pour en savoir plus sur les placements du RPENB, voir la page 5.



ASSEMBLÉE ANNUELLE D'INFORMATION

Le RPENB a tenu son assemblée annuelle d'information le 9 octobre 2024.

Un enregistrement de l'assemblée est
maintenant disponible au rpenb.ca/aai2024

Vous trouverez, à la page 6, certaines des questions qui ont été posées par vos collègues participants au Régime lors de l'assemblée.



AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ : Ce bulletin est une publication au nom du Conseil des fiduciaires du Régime de pension des enseignants du Nouveau-Brunswick. Cette publication vise à fournir de l'information au sujet du Régime de pension des enseignants du Nouveau-Brunswick. En cas de différence entre les renseignements contenus dans le présent bulletin et le texte du régime ou les autres documents constitutifs appropriés, ces derniers auront préséance.

VOTRE RAJUSTEMENT AU COÛT DE LA VIE

QU'EST-CE QUE LE RAJUSTEMENT AU COÛT DE LA VIE?

Le rajustement au coût de la vie (RCV) est le moyen par lequel le RPENB aide ses participants à faire face à l'inflation. Pour les participants retraités, le RCV est appliqué directement à votre prestation de retraite mensuelle à partir de janvier 2025.

Le RCV se fonde sur deux facteurs :

1. La hausse moyenne de l'indice des prix à la consommation (IPC) tel que déterminé par Statistique Canada. Les participants retraités reçoivent 75 % de la hausse moyenne de l'indice de l'IPC, jusqu'à un maximum de 3,56 %.
2. Le taux de financement du Régime. En termes simples, le taux de financement est une mesure de la santé financière du Régime. Il compare l'actif du Régime à son passif, y compris votre future pension et les pensions de tous les participants. Le RCV est accordé chaque année, si la politique de financement du RPENB le permet. Le RCV a été accordé chaque année depuis la conversion, ce qui témoigne de la santé et de la viabilité de votre Régime.

Le rajustement au coût de
la vie accordé aux participants
retraités est de

2,33 %*

dès le 1^{er} janvier 2025.

* Les participants actifs recevront un RCV de 3,11 %.
Les participants qui prennent leur retraite en 2024
recevront un RCV combiné.

Vidéo : Comment le rajustement
au coût de la vie est-il calculé?
rpenb.ca/rcvvideo



VOTRE RPENB EN 2023

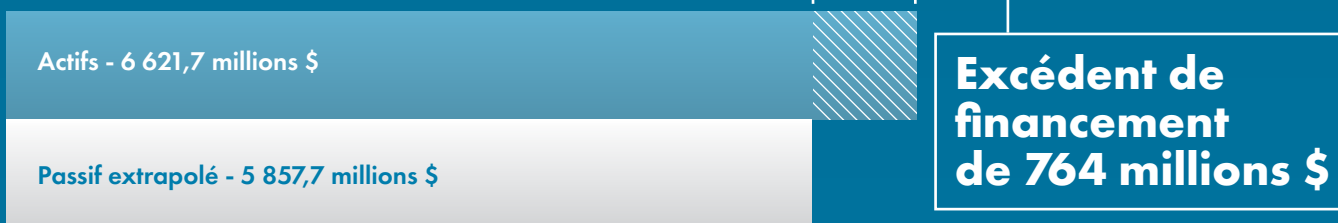
COEFFICIENT DE CAPITALISATION

au 31 août 2023

Le RPENB est financé à 113 %

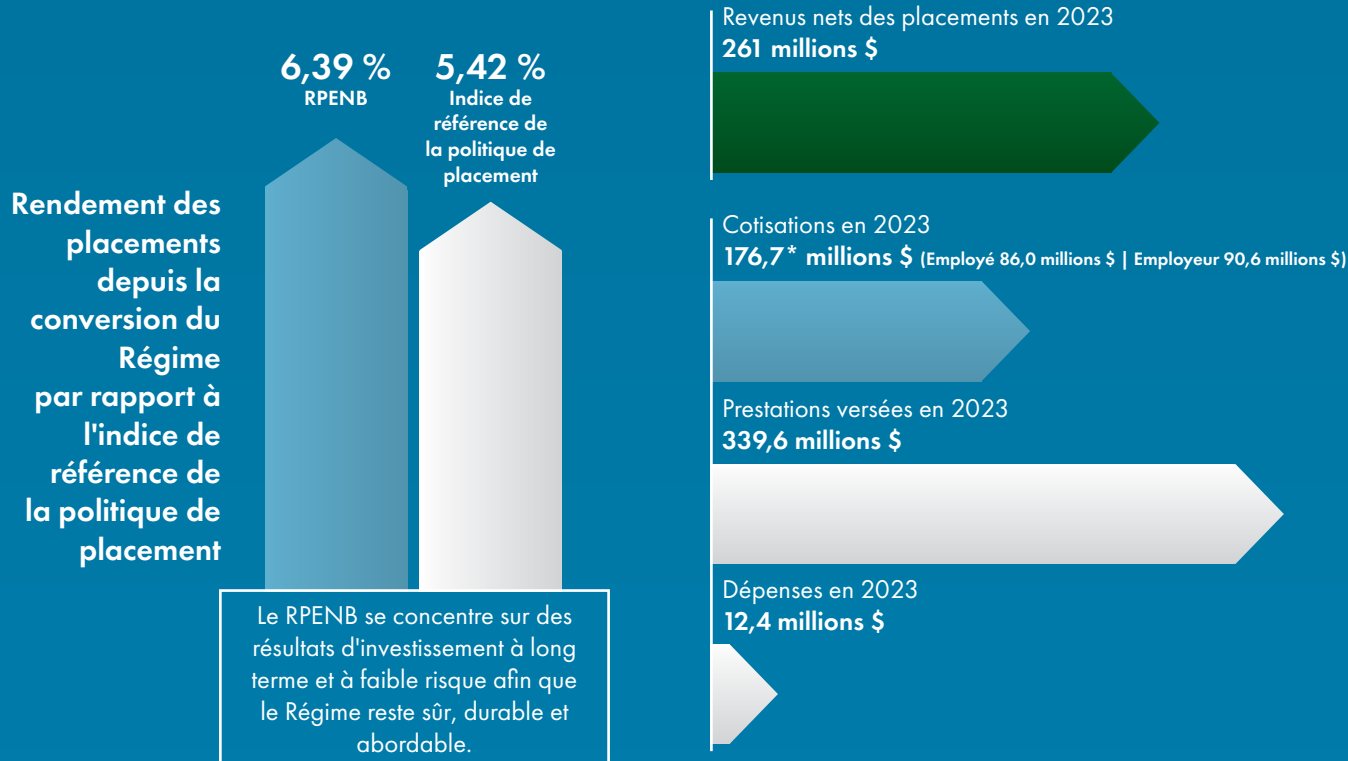
Il s'agit du coefficient de capitalisation le plus élevé pour le Régime à ce jour.

Actifs vs Passifs



RENDEMENT DU RÉGIME

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023



*Le total des résultats n'est pas exact en raison des valeurs arrondies.

Pour en savoir plus sur le RPENB et sa santé financière, consultez le rapport annuel 2023 du Régime au rpenb.ca/rapportannuel.

Un nouvel outil pour les participants

L'INDEX DES BULLETINS DU RPENB

Savez-vous comment le RPENB calcule votre rajustement au coût de la vie? Connaissez-vous l'approche du RPENB en matière d'investissement responsable? Au fil des ans, vos bulletins sur les pensions ont abordé de nombreux sujets et il est difficile de se souvenir de tout. Vous avez probablement encore des questions. Heureusement, un nouvel outil est à votre disposition. Il s'agit d'un index des bulletins d'information du RPENB!

Visitez le site Web rpenb.ca/index pour consulter une liste pratique de tous les sujets abordés dans les bulletins précédents, avec des liens pour accéder à l'information que vous recherchez.

Votre Conseil est fermement convaincu que le plus grand atout du RPENB est celui d'avoir des participants bien informés. Nous savons que les régimes de pension peuvent être compliqués, et c'est pourquoi nous continuons à développer les ressources mises à votre disposition pour vous permettre d'approfondir vos connaissances du Régime.

Visitez le site Web rpenb.ca/index dès aujourd'hui et constatez-le par vous-même.



DATES DES VERSEMENTS DE PENSION DU RPENB EN 2025

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
24	24	24	24	23	24
JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
24	22	24	24	24	18

APERÇU DES ACTIVITÉS DE PLACEMENT DE VOTRE FONDS DE PENSION AU 30 JUIN 2024

RENDEMENT BRUT
DES PLACEMENTS

5,16 %

pour les six premiers mois de 2024

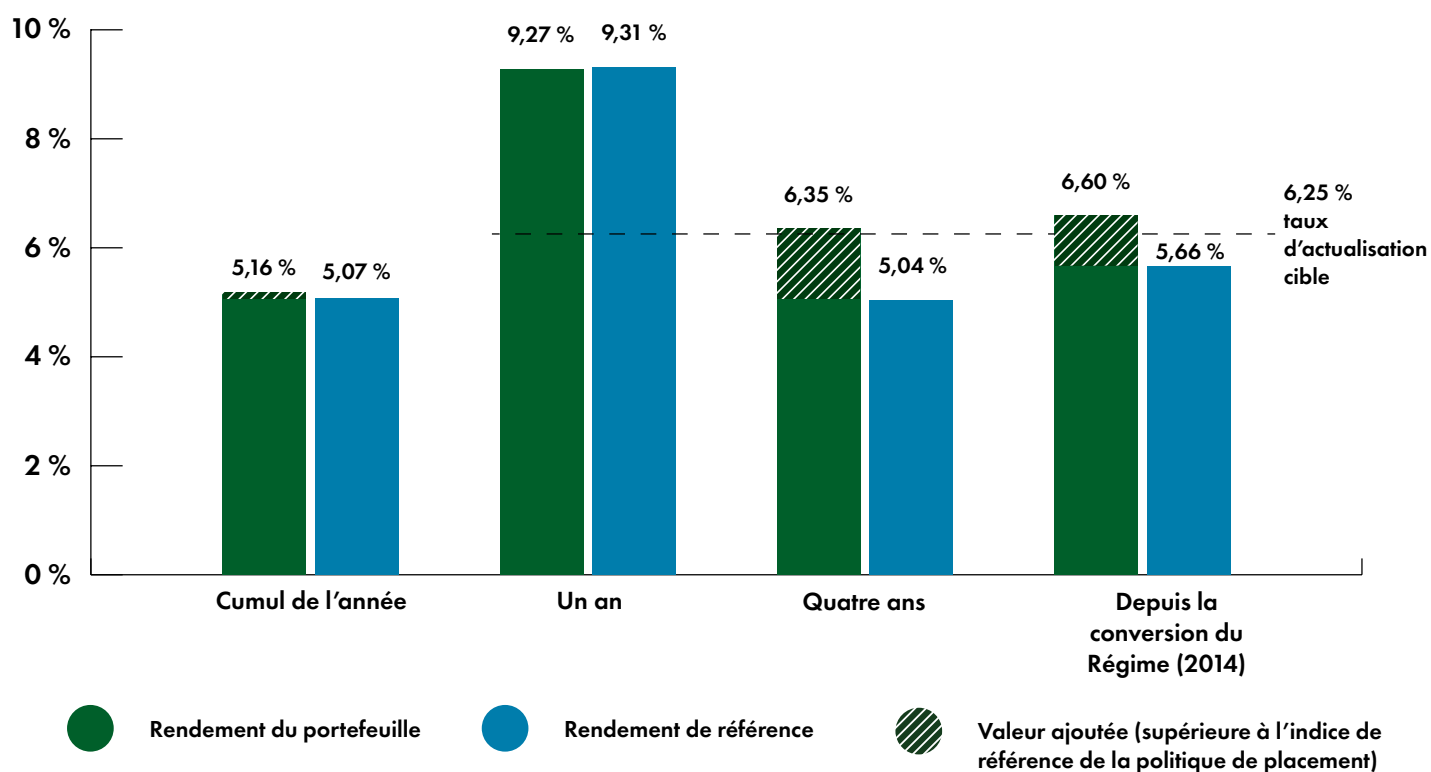
AUGMENTATION NETTE DE
**250,5 MILLIONS DE
DOLLARS**

ACTIFS DE PLACEMENT
7,074 MILLIARDS DE DOLLARS

Recherchez les termes soulignés en pointillés dans ce rapport sur les placements. Vous pouvez trouver les définitions de ces termes et d'autres termes relatifs au RPENB en numérisant le code à droite avec votre appareil mobile ou en visitant le site vestcor.org/glossaire.



RENDEMENT DES PLACEMENTS (AU 30 JUIN 2024)



Nous sommes heureux d'annoncer que, dans l'ensemble, le programme d'investissement a obtenu un rendement positif de 5,16 % au cours des six premiers mois de 2024. Ce rendement a donné lieu à des gains de placement d'environ 349,5 millions de dollars qui, combinés aux cotisations des participants actifs, se sont traduits par une augmentation de 250,5 millions de dollars du total des fonds après déduction des dépenses du Régime et des prestations versées aux retraités.

Il est important de noter que le rendement sur quatre ans de 6,35 % et le rendement de 6,60 % depuis la conversion du RPENB continuent de dépasser les rendements des indices de référence et restent supérieurs au taux d'actualisation cible de 6,25 % fixé par l'actuaire indépendant.

Pour obtenir de plus amples renseignements, notamment un résumé des perspectives du marché pour cette période, consultez les mises à jour du marché trimestrielles fournies par Vestcor à vestcor.org/miseajourdumarche.

— RÉGIME DE PENSION DES —
Enseignants
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

10
ANS

Assemblée annuelle d'information 2024

Le mois de juillet 2024 marquait le dixième anniversaire de la conversion du RPENB. Le 9 octobre, votre Conseil a accueilli des participants à l'assemblée annuelle d'information du RPENB, qui s'est déroulée en ligne.

Les membres du Conseil et les fournisseurs de services du RPENB ont discuté des performances du Régime au cours des dix dernières années.

Les participants ont également eu la possibilité de poser des questions au Conseil et aux fournisseurs de services du Régime. Vous en trouverez quelques-unes ci-dessous.

Vos collègues participants ont demandé...

Le RPENB dispose-t-il d'une politique de placement écologique?

- Le gestionnaire de placements de notre Régime respecte les lignes directrices en matière d'investissement responsable lorsqu'il investit des fonds pour le compte de notre Régime.
- Notre gestionnaire de placements, Vestcor, a publié deux documents clés à ce sujet sur son site Web :
 1. Lignes directrices sur l'investissement responsable : Cette politique de longue date garantit que les objectifs de durabilité sont pris en compte par chacune des équipes d'investissement de Vestcor, au nom de leurs clients, y compris notre Régime.
 2. Rapport annuel sur l'investissement responsable : Ce document comprend une analyse conforme aux recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques. Ce rapport inclut les émissions de carbone pour l'ensemble du portefeuille géré par Vestcor, au nom de ses clients. Leur troisième rapport annuel sur l'investissement responsable sera publié en novembre 2024.

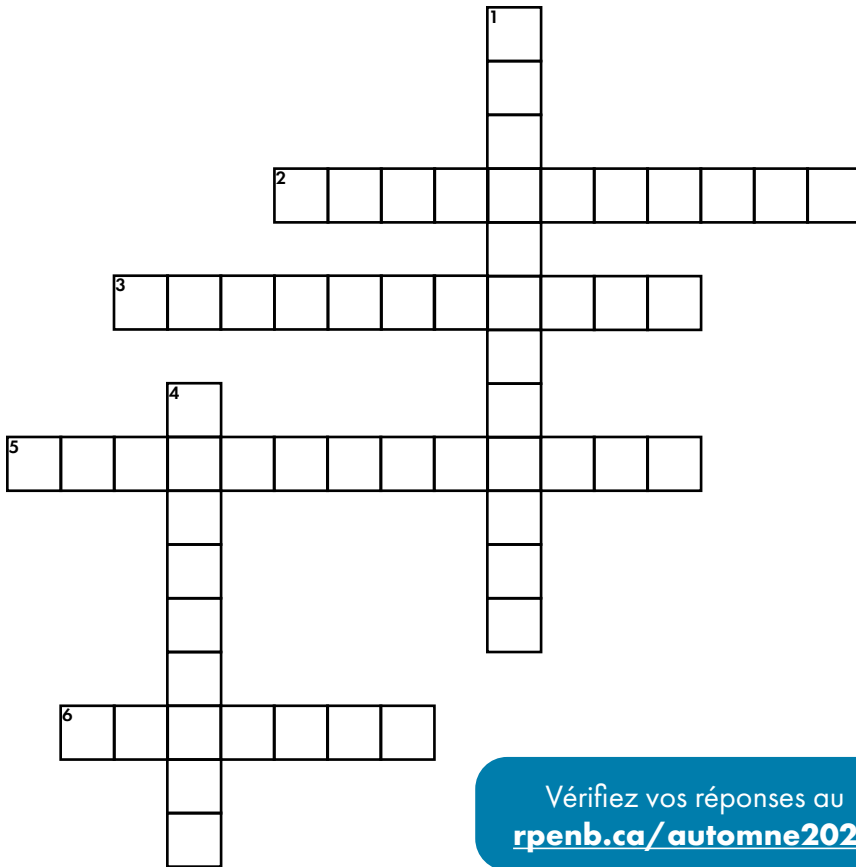
Quel est l'impact sur notre Régime de la prolongation de la « règle des 80 jours » jusqu'au 30 juin 2026?

- La suppression de la limite de 80 jours imposée aux retraités effectuant du travail de suppléance visait à remédier à la pénurie d'enseignants dans la province. Il n'y a tout simplement pas assez d'enseignants pour combler tous les postes vacants au Nouveau-Brunswick.
- Le nombre d'enseignants concernés par cette prolongation est trop faible pour avoir un impact significatif sur le RPENB.
- À noter : une mise à jour au texte du régime du RPENB a été effectuée pour tenir compte de cette prolongation. Veuillez consulter les modifications apportées aux documents constitutifs notées à la page 7.

**Un enregistrement de l'assemblée est
maintenant disponible au rpenb.ca/aai2024**



LE TEMPS D'UNE PAUSE



Vérifiez vos réponses au
rpenb.ca/automne2024

Verticalement

1. Le RCV est basé sur l'augmentation de l'indice des prix à la _____ tel que déterminé par Statistique Canada.

4. En visitant le site rpenb.ca/index, vous trouverez un inventaire des _____ du RPENB.

Horizontalement

2. Le moyen par lequel le RPENB aide ses participants à faire face à l'inflation est appelé un _____ au coût de la vie (RCV).

3. Le taux de _____ du RPENB est une mesure de la santé financière du Régime.

5. Le taux d'_____ cible est le taux de rendement des placements que le Régime doit obtenir de manière prudente à long terme.

6. Un enregistrement de l'assemblée annuelle d'information 2024 du RPENB est disponible au rpenb.ca/_____.

MODIFICATIONS APPORTÉES AUX DOCUMENTS CONSTITUTIFS

La *Loi sur les prestations de pension* (Nouveau-Brunswick) exige que les participants soient informés de toute modification apportée au Régime. À cet effet, le Conseil des fiduciaires aimerait vous informer des modifications qui ont été déposées auprès du surintendant des pensions :

- Le texte du régime a été modifié pour refléter l'élimination de l'application de l'article 5.6 pour les cessations d'emploi à compter du 5 juin 2024. La modification a été déposée auprès du surintendant des pensions le 11 juillet 2024.
- L'énoncé des politiques de placements a été modifié pour tenir compte de la date d'examen annuel par le Conseil des fiduciaires et des révisions de formatage pour améliorer la lisibilité. La modification a été déposée auprès du surintendant des pensions le 18 septembre 2024.
- Le texte du régime a été modifié pour refléter la prolongation de la suspension temporaire de l'application de la « règle des 80 jours » en vertu de l'article 3.12 du RPENB pour une période de deux ans commençant le 1^{er} juillet 2024 et se terminant le 30 juin 2026. La modification a été déposée auprès du surintendant des pensions le 25 septembre 2024.

Les documents constitutifs du RPENB sont disponibles au rpenb.ca, et comprennent :

- La politique de financement : l'outil utilisé par le Conseil des fiduciaires pour gérer les risques inhérents au Régime. Il s'agit d'un document qui fournit des directives et des règles concernant les décisions qui doivent, ou peuvent, selon le cas, être prises par le Conseil des fiduciaires en ce qui concerne les niveaux de financement, les cotisations et les prestations. La politique de financement est accessible au rpenb.ca/pf. Un bref résumé des principales dispositions de la politique de financement du RPENB est disponible au rpenb.ca/spf.

VOUS PRÉFÉREZ RECEVOIR CE BULLETIN PAR FORMAT PAPIER?

Contactez-nous à l'adresse info@rpenb.ca ou en appelant le 1-800-561-4012.